



TROIS QUESTIONS À JEAN-CLAUDE GRENIER PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1/ Quelles sont les ambitions du territoire Loue Lison concernant le développement économique ?

La CC Loue Lison doit être le partenaire privilégié des acteurs économiques du territoire, de l'industriel au commerçant de proximité. Nous devons être présents, au moment de la création d'une entreprise et l'accompagner tout au long de son développement. Cela passe par la mise en place d'aides financières, à l'immobilier et à l'investissement matériel. La CC est par ailleurs la porte d'entrée des commerçants locaux pour l'octroi d'aides financières d'autres organismes institutionnels, comme l'État, avec le Fonds de soutien à l'installation de commerces multi-services dans les territoires ruraux, effective pour 2023-24.

Cela passe aussi par l'aménagement des zones d'activité économiques, les gérer et tenir un atlas des friches industrielles permet de proposer du foncier économique aux entrepreneurs qui souhaitent s'installer chez nous. L'attractivité du territoire doit être maintenue et même boostée. Pour ce faire, nous travaillons en réseau avec notamment

la Chambre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre de l'Agriculture, mais également avec l'Agence Économique Régionale, Initiative Doubs, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs et l'État.

En outre, le déploiement du Très Haut Débit est essentiel pour le gain d'attractivité, notre territoire rural se doit d'être en mesure d'accueillir des industries de pointe et ainsi générer de l'emploi sur Loue Lison.

2/ Quel est l'intérêt de lancer une OPAH d'une telle envergure sur le territoire ?

Vivre dans un logement digne qui ne soit pas une passoire énergétique, avoir un patrimoine local valorisé et rénové, traverser le territoire sans avoir à constater l'abandon des maisons de cœur de village... Avec cette OPAH, nous souhaitons accompagner un maximum de ménages sur le territoire. Nous devons préserver notre patrimoine et accompagner les habitants dans la transition énergétique, la perte d'autonomie et la réhabilitation des logements vacants ou dégradés, points sur lesquels nous travaillons déjà depuis plus d'un an avec le Pôle Rénovation Conseil Loue Lison, porte d'entrée pour l'accompagnement neutre et gratuit des ménages, les conseils

techniques et l'information sur les aides aux travaux pour les projets de rénovation. Une partie de l'enveloppe OPAH est également destinée à la rénovation des logements communaux et des logements touristiques.

3/ Quel est le rôle de la CCLL en matière de voirie ?

La voirie est l'un des investissements les plus importants de la CCLL. Comme chaque année, en 2023, ce sont 1,2 millions d'euros qui ont été investis. Cette compétence est un héritage de la CC Pays d'Ornans. Lors de la fusion des trois communautés de communes en 2017, les conseillers communautaires ont fait le choix de conserver cette compétence en l'appliquant à l'ensemble des communes de Loue Lison. Ainsi, les communes ont cédé tout ou partie de leur voirie à la CCLL dans le but de rationaliser les dépenses et d'assurer des routes sécurisées et en bon état sur le territoire.

« À l'occasion des fêtes de fin d'année, j'ai le plaisir, avec l'ensemble de l'exécutif, de vous souhaiter le meilleur. Profitez au mieux de ces moments de convivialité avec vos proches. Bonne lecture. »

INFORMATIONS PRATIQUES

03 81 57 16 33
contact@cclouelison.fr

Les comptes-rendus des conseils communautaires et les délibérations sont disponibles sur www.cclouelison.fr (onglet CCLL)

Pôle d'Ornans (siège)

7 rue Édouard Bastide, 25290 ORNANS

Pôle d'Amancey

13 rue du Four, 25330 AMANCEY

Pôle de Quingey

12 rue Calixte II, 25440 QUINGEY

Développement économique

L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES

La loi Climat et résilience demande aux EPCI, compétents en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique, d'établir un inventaire de ces zones situées sur leurs territoires. Il a pour objectif de construire un outil territorial facilitant la connaissance de l'état des zones d'activité et de leur potentiel d'optimisation (en particulier par rapport à la vacance des locaux et des terrains).



ZA Interco Grosbois



ZA Interco Sous le bois



ZA Interco Combe Parnette



ZA Interco Épeugney

LOUE LISON, UN TERRITOIRE D'INDUSTRIE



ZA Interco Combe Parnette

La CC Loue Lison et les CC Val de Morteau, Portes du Haut-Doubs, Plateau du Russey et Pays de Maiche ont été identifiées en 2019 comme l'un des 136 « Territoire d'Industrie » de France. D'abord baptisé « Haut-Doubs Horloger », ce territoire d'Industrie se nomme désormais « Alliances Luxe et Précision Doubs », une appellation qui reflète mieux les collectivités membres.



Territoire d'Industrie, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un contrat entre les services de l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et les collectivités territoriales membres. Grâce à ce dispositif contractualisé, des actions d'ingénierie et de financement d'entreprises ont été soutenues : aide à l'innovation, aide au recrutement, mise en commun de moyens techniques... Le contrat 2019-2022 a permis d'apporter une aide financière de 1,4 millions d'euros à des projets d'entreprises implantées sur Loue Lison.

Une nouvelle candidature

Lors du lancement en juin dernier de la seconde phase de Territoire d'Industrie, la CCLL s'est de nouveau portée candidate. Les membres comptent désormais parmi eux Grand Besançon Métropole en raison de la présence d'entreprises industrielles importantes sur son territoire et surtout du fait que de nombreux établissements de formation s'y trouvent. L'association du Grand Besançon Métropole à Territoire d'Industrie est un véritable atout pour développer l'économie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Chaque année, la Communauté de Communes Loue Lison édite un rapport d'activité. Retrouvez le bilan de l'activité 2022 sur www.cclouelison.fr rubrique « La CCLL » - « Publications ».



PAROLE D'ÉCO : INTERVIEW DE FLORENT SCHARWATT, GÉRANT DE LA SCIERIE BOIS DE LUTHERIE BASÉE À FERTANS DEPUIS DÉBUT 2023.

C'est dans le cadre de sa reprise d'entreprise que Florent Scharwatt a sollicité la CCLL pour une aide économique à l'immobilier. En le soutenant, la CCLL a permis à ce jeune entrepreneur de s'établir sur le territoire Loue Lison.

Pour commencer, pouvez-vous nous présenter Bois de Lutherie et son activité ?

Bois de Lutherie est une scierie, spécialisée dans le débit de bois pour la lutherie. Le bois provenant de notre entreprise permet la fabrication des instruments en bois, principalement de la famille de la guitare et du quatuor, mais aussi pour les clavecins, les orgues et d'autres instruments à vent.

Vous avez repris l'entreprise début 2023, qu'est-ce qui a motivé votre choix ?

C'est une longue histoire ! Je suis ingénieur de base, mais je cherchais depuis quelques années à me reconvertir dans une profession plus proche de l'artisanat, de la musique et de la nature. J'ai découvert Bois de Lutherie en achetant du matériel pour fabriquer ma propre guitare. Au cours de la réalisation de celle-ci, je suis tombé par hasard sur une vidéo de Bernard Michaud, ancien gérant de la scierie, présentant son métier et son entreprise. C'est avec des étoiles plein les yeux que j'ai découvert un métier qui allie tout ce que je recherchais et une entreprise qui partage mes valeurs : l'artisanat, le travail du patrimoine vivant (un label que nous avons depuis 2014), le local avec un bois européen, à taille humaine... Et à la fin de la vidéo, Bernard Michaud annonce être à la recherche d'un repreneur. Cela a été comme une évidence, tout me correspondait. J'ai donc décroché mon téléphone et c'est parti comme cela !

Vous parlez d'un bois européen, d'où vient-il exactement ?

Principalement du Grand Est. Nous travaillons surtout l'épicéa, qui nous vient tout droit du Jura, mais également d'autres essences comme l'érable, le noyer, le tilleul, le frêne, même le poirier et bien d'autres.

Vos clients sont-ils aussi locaux que votre bois ?

Pas tout à fait ! Nous avons une clientèle majoritairement française et quelques commandes européennes voire internationales, cela arrive. Nous sommes les seuls en France à proposer cette activité à cette échelle.

Êtes-vous soumis à des réglementations particulières dans votre secteur ?

Dans le monde de la lutherie, il y a des réglementations sur les essences de bois exotiques qui peuvent être des essences en danger. Nous ne sommes donc pas directement touchés car nous travaillons avec du bois local. Cela dit, notre filière se dirige vers plus de traçabilité et de transparence, ce ne sera pas un problème pour nous puisque nous choisissons nos arbres directement sur pied.

Qui sont les acteurs de votre filière ?

Ils sont nombreux entre l'arbre et le violon sur scène. Le travail des forestiers est essentiel, on parle d'un travail sur plusieurs générations puisque nous utilisons du bois d'excellence qui peut avoir 200, 250 voire 300 ans. Une fois arrivé à maturité, la chaîne commence : le forestier, la scierie, puis en aval, les luthiers, les musiciens, les



conservatoires, etc. Nous travaillons également avec l'école de Mirecourt, mais aussi avec le centre de formation Itemm basé au Mans. Nous avons d'ailleurs accueilli cet été un atelier à destination des luthiers avec eux. Nous essayons d'intégrer ce réseau formation tant sur l'aval de la filière, la partie forestière, que sur l'aval. Nous rencontrons régulièrement des stagiaires, des personnes qui font de la recherche sur les bois que nous utilisons, c'est très intéressant. Je pense également aux associations qui nous aident sur les réglementations, les aspects environnementaux et scientifiques. Toutes ces énergies combinées forment finalement une filière assez peu linéaire mais très solidaire.

« En comparaison avec une scierie traditionnelle, qui peut traiter 1000m³ de bois par jour, nous ne traitons que 100m³ par an. »

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 100kg de bois correspondent à 4 ou 5 violons
- 3kg de bois vendus pour fabriquer un violon de 370g
- 20% de rendement
- 90% de bois local



Retrouvez cet inventaire des ZAE sur www.cclouelison.fr rubrique « Entreprendre » - « Zones d'activité »

Habitat

L'HABITAT, UN SUJET AU CŒUR DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Loue Lison mène actuellement un programme de rénovation des logements du parc du territoire grâce à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat depuis septembre 2023.

Cette opération s'appuie sur 5 axes :

- Améliorer les performances énergétiques du parc privé ancien
- Adapter les logements au maintien à domicile
- Lutter contre l'habitat indigne
- Reconquérir le parc vacant et dégradé
- Renforcer l'attractivité en améliorant l'offre de logements

La CC Loue Lison a co-signé une convention avec des partenaires de confiance : l'État via l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), le Département du Doubs et Provicis Franche-Comté. Le suivi animation de l'OPAH a été confié à Urbam Conseil et l'association Julienne Javel.

Ainsi, une enveloppe de 4,2 millions d'euros a été débloquée pour une durée de 3 ans, l'OPAH la plus ambitieuse du Doubs actuellement.

L'OPAH, c'est quoi ?

L'enjeu d'une OPAH est de soutenir l'amélioration du parc immobilier existant en parallèle de l'impulsion d'une dynamique de réhabilitation accompagnée auprès d'un large spectre de public cible : propriétaires privés, qu'ils soient occupants ou bailleurs, copropriétés, logements communaux... L'objectif est d'inciter les propriétaires à la réalisation de travaux d'amélioration de leurs propriétés et de favoriser la remise sur le marché de logements au moyen d'aides financières complémentaires à celles existantes, d'une assistance administrative et technique.

Qui peut en bénéficier ?

- Les propriétaires occupants : les propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale.
- Les propriétaires bailleurs : propriétaires de logements locatifs occupés ou vacants.
- Les copropriétés.
- Les communes.
- Les hébergements touristiques.



LE PÉRIMÈTRE DE L'OPAH LOUE LISON

Les 72 communes de la CC Loue Lison

Abbans-Dessous	Lavans-Vuillafans
Abbans-Dessus	Les Monts-Ronds
Amancey	Le Val
Amathay-Vésigneux	Liesle
Amondans	Lizine
Arc-et-Senans	Lods
Bartherans	Lombard
Bolandoz	Longeville
Brères	Malans
Buffard	Malbrans
By	Mesmay
Cademène	Montgesoye
Cessey	Montmahoux
Chantrons	Montrond-le-Château
Charnay	Mouthier-Haute-Pierre
Chassagne-Saint-Denis	Myon
Châteauvieux-les-Fossés	Nans-sous-Sainte-Anne
Chay	Ornans
Chenecey-Buillon	Palantine
Chouzelot	Paroy
Cléron	Pessans
Courcelles	Quingey
Crouzet-Migette	Rennes-sur-Loue
Cussey-sur-Lison	Reugney
Déservillers	Ronchaux
Durnes	Rouhe
Échay	Rurey
Échevannes	Sainte-Anne
Épeugney	Samson
Éternoz	Saraz
Fertans	Saules
Flagey	Scey-Maisières
Fourg	Silley
Goux-sous-Landet	Tarcey-Foucherans
L'Hôpital-du-Grosbois	Trépot
Lavans Quingey	Vuillafans

LES AIDES SPÉCIFIQUES DE L'OPAH

• PRIME MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Prime de 10€/m² pour l'utilisation de matériaux biosourcés plafonnée à 150m² (plafond 1 500€)

• Conditions

- Matériaux admis : laine et fibre de bois, chanvre, ouate de cellulose, laine de mouton, liège expansé, fibre de textile recyclée, coton, lin.
- Utilisation de matériaux biosourcés en tant qu'isolant sur une surface minimum de 50m².
- La surface minimum peut être atteinte par plusieurs postes de travaux différents utilisant des matériaux biosourcés (cumul des surfaces).



Pour qui ?

Propriétaires occupants (très modestes, modestes, revenus intermédiaires), propriétaires bailleurs, communes et copropriétés.



• PRIME PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

Prime plafonnée de 1 000€ et dans la limite de 70% du coût de la fourniture et de la pose des panneaux solaires thermiques

• Conditions

Les capteurs solaires doivent être certifiés CSTBat, Solar Keymark ou équivalent (capteurs hybrides exclus).



Pour qui ?

Propriétaires occupants (très modestes, modestes, revenus intermédiaires).



• PRIME CHAUFFAGE PRINCIPALE AU BOIS

Prime forfaitaire de 1 000€

• Conditions

Cette aide finance l'installation d'une 1^{re} chaudière dans un logement en remplacement d'un autre mode de chauffage ou le remplacement d'une chaudière vétuste et/ou à énergie fossile. Une chaudière vétuste à énergie fossiles est une chaudière gaz, fioul ou charbon, à condensation ou non, de plus de 10 ans. Le remplacement d'une chaudière bois de plus de 10 ans est éligible si cette dernière n'est pas associée à un ballon tampon.

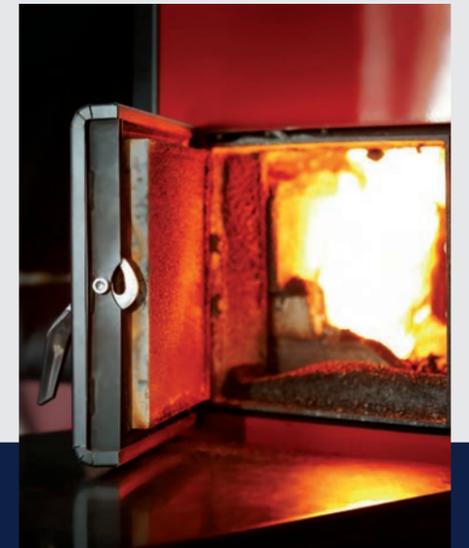
• Éligible

Installation d'une chaudière bois à bûches ou plaquettes. Les chaudières pellets ne sont pas éligibles sauf pour les chaudières mixtes (exemple : bûches et pellets). Cette aide est conditionnée aux ménages s'engageant dans au moins un poste de travaux d'isolation en plus.



Pour qui ?

Propriétaires occupants (très modestes, modestes)



• PRIME « AUDIT ÉNERGÉTIQUE »

Prime forfaitaire de 500€ du coût de l'audit énergétique.

• Conditions

L'audit énergétique doit être réalisé dans un délai d'1 an à la suite de l'entretien avec le Pôle Rénovation Conseil.



Pour qui ?

Propriétaires occupants (très modestes, modestes, revenus intermédiaires)



• PRIMES « TRAVAUX COUPLÉS »

Prime forfaitaire de 2 000€

• Conditions

Réaliser au moins un poste de travaux de rénovation énergétique (système de chauffage, d'eau chaude sanitaire, VMC, d'isolation ou remplacement de menuiseries) et un poste de travaux lié à l'adaptation du logement au maintien à domicile.



Pour qui ?

Propriétaires occupants (très modestes, modestes)



• PRIME « PRIMO ACCESSION »

Prime forfaitaire de 1 000€ pour un ménage d'1 personne

Prime forfaitaire de 2 000€ pour un ménage de 2 personnes

+ 500€ par personne à charge limité à 2 maximum

• Conditions

- Logement inoccupé depuis 3 ans minimum
- Uniquement dans le périmètre Petites Villes de Demain (secteurs Ornans et Quingey)
- Occupation du logement à titre de résidence principale
- Achat postérieur à la date de la signature de la convention OPAH le 7 juillet 2023



Pour qui ?

Propriétaires occupants
(très modestes, modestes, revenus intermédiaires)



• PRIME « LOGEMENT LOCATIF PMR »

Prime forfaitaire de 2 000€

• Conditions

- Rendre un logement locatif accessible et adapté aux PMR
- Faire réaliser les travaux par un professionnel Handibat



Pour qui ?

Propriétaires bailleurs, logements communaux



• PRIME « SORTIE DE VACANCE » :

Prime forfaitaire de 1 000€ pour un T1

Prime forfaitaire de 2 000€ pour un T2

Prime forfaitaire de 3 000€ pour un T3 ou plus

• Conditions

- Logement inoccupé depuis 3 ans minimum
- Uniquement dans le périmètre Petites Villes de Demain (secteurs Ornans et Quingey)
- Mise en location du logement avec étiquette énergétique inférieure ou égale à D
- Location à titre de logement principal durant les 5 années à compter de l'achèvement des travaux
- Mise sur le marché locatif du logement maximum 1 an après l'achèvement des travaux ou 6 mois sans travaux
- Achat postérieur à la date de la signature de la convention OPAH



Pour qui ?

Propriétaires bailleurs



• PRIME « VALORISATION DU PATRIMOINE » :

Prime forfaitaire de 1 500€ (pour un montant minimum de 15 000€ HT de travaux)

• Conditions

Distance de l'habitation inférieure ou égale à 50m de la Loue ou du Lison (carte disponible en téléchargement sur le site de la CCLL dans la partie dédiée à l'OPAH)
Vue dégagée depuis son bâti de la Loue ou Lison
Intervention sur au moins un des éléments suivants : façade, toiture, menuiseries, lucarnes, modénatures (moyens utilisés pour habiller une façade) donnant sur la Loue et le Lison



Pour qui ?

Propriétaires bailleurs, propriétaires occupants (très modestes, modestes) et logements communaux



LES CONDITIONS DE CET ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Conditions générales :

- À partir du paiement de la subvention, le bénéficiaire n'est plus éligible à d'autres aides durant un délai de 3 ans. C'est à l'issue de cette période qu'un autre dossier pourra être ouvert.
- Sauf mention contraire, ces aides sont cumulables entre elles et avec les autres aides du programme OPAH, ainsi que toute autre aide, sous réserve d'écrêtement.
- Les travaux d'amélioration de performance énergétique devront être réalisés par des artisans certifiés/labellisés RGE.
- Ne pas débiter les travaux avant réception du courrier de prise en charge.

Conditions de revenu :

Les aides spécifiques de l'OPAH Loue Lison sont soumises à des conditions de revenus pour les propriétaires occupants. Ces conditions de revenus se font sur la base du revenu fiscal de référence, son montant permet de se situer sur les grilles «Plafonds de ressources» allant de «ménages aux revenus très modestes» à «ménages aux revenus supérieurs».



Pour les consulter, RDV sur www.ccllouelison.fr
rubrique « En 1 clic » - « Habitat : les aides de l'OPAH »

QUI CONTACTER ?

> Le Pôle Rénovation Conseil Loue Lison.

Un accompagnateur vous conseille gratuitement et de façon neutre dans votre projet de rénovation ou d'adaptation.

Un accompagnement tout au long de votre projet :

- Conseils techniques, choix des matériaux et équipements
- Informations sur les aides financières existantes et les démarches pour les obtenir
- Conseils sur les parcours de travaux possibles (ordre des travaux, audit énergétique, etc.)
- Informations sur les signes de qualité et les critères devant figurer sur les devis
- Orientation vers les interlocuteurs adaptés selon le projet

Contactez le Pôle Rénovation Conseil :

- Par téléphone : 07 88 84 40 93
- Par mail : polerenovation@ccllouelison.fr
- Entretien sur rendez-vous : permanences sur rendez-vous organisées régulièrement dans les trois France Services Loue Lison (Quingey, Ornans, Amancey).



SARAH FAIVRE

1^{re} vice-Présidente en charge de l'Aménagement de l'Espace, de l'Environnement et de l'Habitat

« Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la CCLL établit l'habitat comme enjeu prioritaire. La fiche action numéro 1 de ce plan concerne cette thématique. De plus, les objectifs étatiques de sobriété foncière retranscrites dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) en construction coïncident avec l'amélioration de l'habitat existant et sa réhabilitation. Ces actions sont en cohérence avec le projet de mandat de la CCLL. »

Voirie

LA CCLL INVESTIT DANS SA VOIRIE

La CCLL a la charge de la compétence voirie à l'échelle intercommunale. Cela ne signifie pas que toutes les routes communales sont gérées par la CCLL, mais que les communes ont le pouvoir de lui transférer la gestion de certaines voies. Ainsi, au total, la CCLL gère actuellement 375km de voirie.

En 2023, elle a investi 1 200 000€ pour la réfection de 7,66km. Du côté de l'entretien de l'existant ce sont 153 000€ qui ont été dépensés en 2023.

LA CCLL INVESTIT DANS SES ROUTES...

Les chantiers d'investissement voirie 2023 sont :

- Charnay, chemin de la Vieille Grange
- Déservillers, chemin de Montmahoux
- Montmahoux, chemins Mont, pont de Bois et coin du Bas
- Éternoz, chemin des Ânes
- Crouzet-Migette, rues du Cul de sac, de l'Auberge et de la Troupe
- Amathay-Vésigneux, rue de l'Église et chemin des Planches
- Myon, rues des Acacias, Épinettes, Genevriers
- Montrond-le-Château, rue des Tilleuls
- Reugney, chemin du Bonheur
- Montgesoye, chemin des Vergers du Chaulard
- Le Val, chemin des Arbues
- L'Hôpital-du-Grosbois, chemin du Greffier
- Durnes, Rues des Champs du Puits et Plancher Clairon
- Lavans-Vuillafans, rues Bernard Bez et Repos
- Ornans, rue de Seult

Par suite du renouvellement du marché d'investissement voirie, c'est l'entreprise Bonnefoy de Saône qui a été désignée attributaire après analyse des offres.

... ET L'EXISTANT

Avec la partie fonctionnement du budget, la CCLL finance l'entretien de la voirie dont elle a la compétence. Cela consiste au rebouchage des trous principalement. Le territoire étant vaste, il est découpé en 14 lots attribués à plusieurs entreprises :

- SN Saulnier
- TP Clerc
- SAS Vermot



CROUZET-MIGETTE

- rue du Cul de sac,
- rue de l'Auberge
- rue de la Troupe



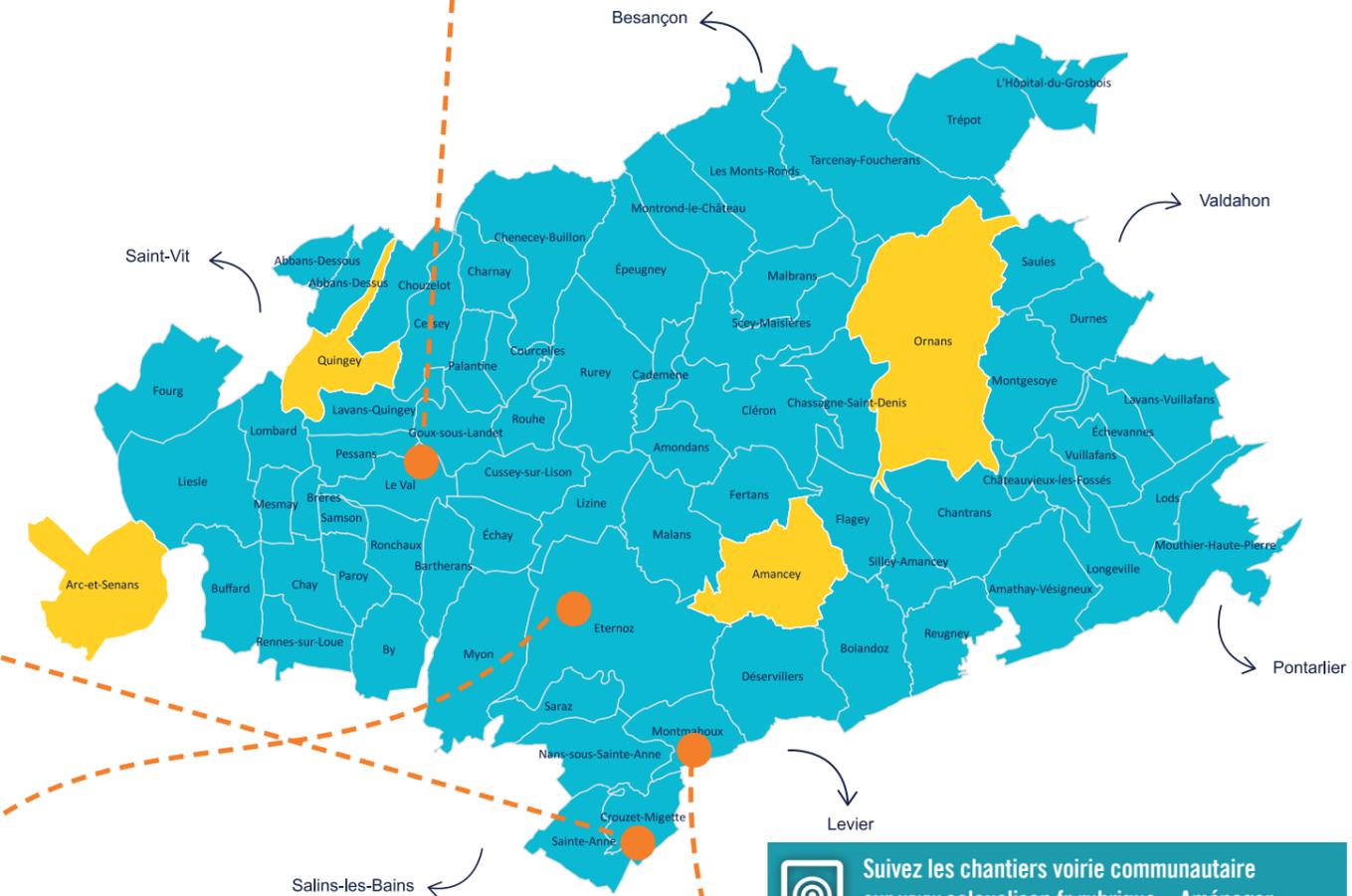
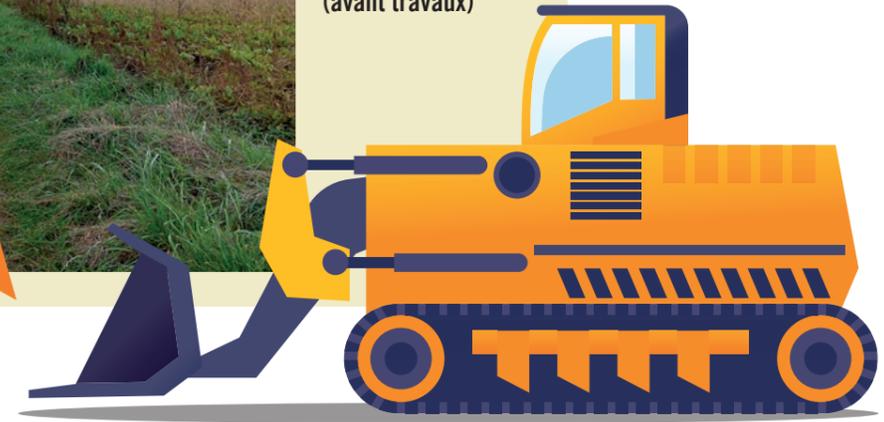
ÉTERNOZ

- chemin des Ânes



LE VAL

- chemin des Arbues (avant travaux)



Suivez les chantiers voirie communautaire sur www.cclouelison.fr rubrique « Aménager » - « Patrimoine et voirie »



MONTMAHOUX

- chemin du Mont

MONTMAHOUX

- coin du Bas



Services à la population

POUR MES PAPIERS D'IDENTITÉ, JE PRENDS RDV EN LIGNE



NOUVEAU, SIMPLE ET RAPIDE : il est possible de prendre rendez-vous en ligne pour créer ou renouveler ses papiers d'identité. Une solution élaborée pour les habitants du territoire Loue Lison !

La prise de rendez-vous en ligne est avantageuse pour tous. Le service est accessible 7j/7 et 24h/24. Le service de création /renouvellement des papiers d'identité est très sollicité, ce logiciel permet aux conseillers France Services d'être plus disponibles pour les autres prestations proposées aux usagers.

Comment faire ?

- **Étape 1** : Je me rends sur le site de la Communauté de communes Loue Lison : www.cclouelison.fr
- **Étape 2** : Je clique sur « Carte d'identité / Passeport » dans la rubrique « En 1 clic » en page d'accueil.
- **Étape 3** : Je sélectionne la France Services où je souhaite prendre RDV.
- **Étape 4** : Je me laisse guider.

Pour les personnes éloignées du numérique, il est toujours possible de prendre rendez-vous par téléphone ou sur place dans les France Services Loue Lison.



DES PERMANENCES POUR LES ADOS ET LEURS PARENTS

Les France Services Ornans et Quingey accueillent tous les mardis en alternance des permanences de la Maison des adolescents, sur rendez-vous, excepté pendant les vacances scolaires.

Ces rendez-vous sont à destination :

- Des adolescents, entre 12 et 21 ans, qui traversent des moments de doute, de questionnements, parfois de mal-être concernant leur santé, leur sexualité, leur scolarité, leurs relations avec leurs copains, leur famille, leur avenir... La Maison des Adolescents du Doubs (MDA) leur propose un espace de parole pour les aider, les conseiller et les accompagner dans leurs questions et leurs démarches.
- Des parents d'adolescent, inquiets et parfois démunis devant l'apparition de changements ou de difficultés particulières chez vos adolescents, la Maison des Adolescents du Doubs (MDA) vous propose un espace de parole pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner dans vos questionnements de parents.



Permanences France Services Ornans, semaines paires : le 12 décembre, le 9 janvier, le 23 janvier, le 6 février, le 5 mars, le 19 mars, le 2 avril, le 30 avril, le 14 mai, le 28 mai, le 11 juin, le 25 juin.

Permanences France Services Quingey, semaines impaires : le 19 décembre, le 16 janvier, le 30 janvier, le 13 février, le 12 mars, le 26 mars, le 9 avril, le 7 mai, le 21 mai, le 4 juin, le 18 juin.

13 rue des Jardins, 25000 Besançon
mda.resado@ch-novillars.fr - <https://maison-ado-besancon.fr>

+ D'INFOS sur les France services Loue Lison sur www.cclouelison.fr rubrique « Vivre »

VACANCES DE NOËL AU CENTRE AQUALUDIQUE NAUTILOUÉ

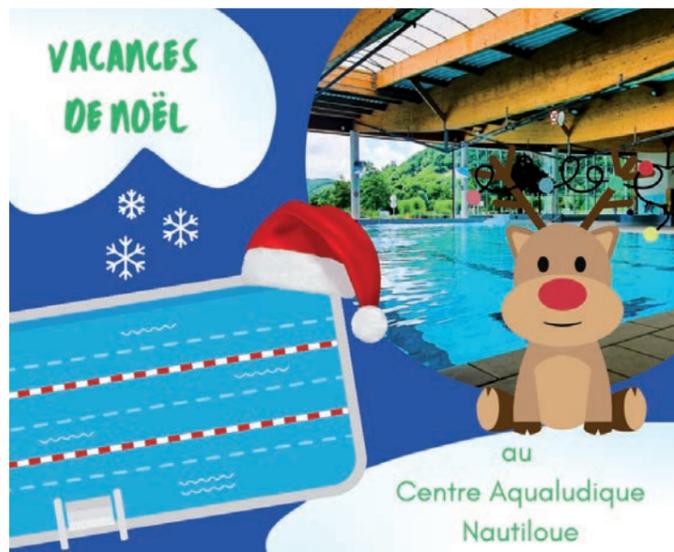
Les vacances de Noël approchent à grands pas au Centre Aqualudique Nautiloué avec quelques activités dédiées du 25 décembre au 7 janvier !

Des mini-stages pour les enfants

- Débutant : du mardi 26 au samedi 30 décembre / 10h30 à 11h15 et 11h30 à 12h15
 - Débutant : du mardi 2 au samedi 6 janvier 2024 / 10h30 à 11h15
 - Perfectionnement : du mardi 2 au samedi 6 janvier 2024 / 11h30 à 12h15
- Tarif : 65€ le stage. Attention places limitées, bulletins d'inscription en téléchargement sur www.nautiloué.fr

Des cours encadrés

- Aquabike : les mercredis 27 décembre et 3 janvier / 18h30 à 19h15 (15 places) et le dimanche 7 janvier (8 places)
Tarif : 12€ la séance
 - Circuit Training : le jeudi 4 janvier / 19h à 19h45 (15 places)
Tarif : 12€ la séance
 - Aquafitness : le jeudi 28 déc. de 19h à 19h45
Tarif : 10€ la séance
- Réservation des cours encadrés par téléphone au 03 81 57 58 59



La structure gonflable pour les enfants

- 17m de parcours fun à escalader, traverser, dévaler !
Du mardi au samedi / 14h30 à 17h.

Les horaires d'ouvertures du Centre Aqualudique Nautiloué pendant les vacances de la Toussaint à retrouver sur www.nautiloué.fr

Déchets

JE PRENDS RENDEZ-VOUS POUR COLLECTER MES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des déchets ménagers volumineux que les usagers ne peuvent pas apporter à la déchetterie par leurs propres moyens dans leur véhicule particulier (gros électroménager, meubles, matelas, canapés, 4 pneus de véhicule léger <3,5T). La CCLL a missionné l'association Tri, basée à Quingey, pour effectuer la collecte des encombrants pour les particuliers.

Comment prendre rendez-vous ?

Pour bénéficier d'une collecte d'encombrants, d'un volume de 3m³ maximum, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'association Tri :

- En ligne sur <https://rdvencombrants.association-tri.com>
- Par téléphone au 03 81 57 56 61, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h



Le jour de la collecte

Le jour-J, seuls les encombrants annoncés seront collectés à l'adresse renseignée lors de la prise de rendez-vous. Les encombrants à collecter doivent être présentés en pas de porte ou en pied d'immeuble (si impossible, merci de prendre contact avec l'association Tri, même numéro que pour la prise de rendez-vous téléphonique).

Contactez le service Déchets Loue Lison
7, rue Edouard Bastide – 25290 Ornans / 03 81 57 16 70
ou 03 81 63 84 63 / servicesdechets@cclouelison.fr

ECO-CENTRE À ORNANS, UN PROJET ÉTAPE PAR ÉTAPE

Les La CCLL, la Ville d'Ornans et le Sybert travaillent depuis plusieurs mois à l'implantation d'une nouvelle déchetterie à Ornans. Ce projet vise à disposer d'une infrastructure offrant une capacité d'accueil supérieure à celle de l'ancienne installation, plus moderne et plus vertueuse pour l'environnement.

Pour ce faire de nombreuses étapes restent à parcourir. Point récapitulatif sur ce dossier.



Date	Événement
2020 à juin 2023	Processus de choix d'un terrain
Juillet 2023	Lancement de la déclaration de projet portant modification du PLU d'Ornans
Septembre 2023	Réunion publique pour la modification du PLU d'Ornans
16 octobre 2023	Dépôt du permis de construire
Décembre 2023	Bilan de la concertation pour la modification du PLU d'Ornans soumis à autorisation ministérielle
Février 2024	Enquête publique pour la modification du PLU d'Ornans
8 mois jusqu'en juin 2024	Instruction du Permis de Construire
Juillet 2024	Lancement du marché public
2025	Début des travaux
6 mois après le début des travaux	Ouverture de la déchetterie

Patrimoine

LA MAISON DES SERVICES COMMUNAUTAIRES À AMANCEY

Les travaux d'extension de la maison des services communautaires à Amancey se poursuivent. Entamés en septembre 2022, ils devraient se terminer courant 2024.

Actuellement, l'agrandissement du multi-accueil Badaboum et le nouveau parking sont terminés. La création des bureaux et de la salle de réunion au 2^e étage se poursuit.

Suivez les chantiers patrimoine sur www.cclouelison.fr rubrique « Aménager » - « Patrimoine et voirie »



Collecte Solidaire

de produits d'hygiène

**Produits non ouverts et non périmés*



CTAS
Centre Intercommunal
d'Action Sociale Loue Lison



**pour les associations
de solidarité locales**

**du 15 novembre
au 22 décembre**

**dans les France
Services Loue Lison**
à Amancey, Ornans et Quingey



www.cclouelison.fr

Pour retrouver toutes les informations
sur la Communauté de Communes Loue Lison :

 www.cclouelison.fr

 Communauté de Communes Loue Lison

 Espace Nautiloue - Centre aqua-ludique

 Santé Communauté de Communes Loue
Lison (infos centres de vaccination)

 Application Intramuros

 France Services Ornans

 France Services Quingey

 France Services Amancey et Agence Postale

Mentions légales :

Editeur : Communauté de Communes Loue Lison, 7 rue Edouard Bastide - 25290 Ornans
Responsable publication : M. Jean-Claude Grenier et commission communication

Création graphique : emisir.com / Impression : L'imprimeur Simon

Photos : CCLL

Publié à 14 000 exemplaires gratuits